



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 30 septembre 2021 à 19h30, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

1. Rue de Mai : approbation du plan d'aménagement de voirie

M le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie de la rue de Mai pourraient être lancés. Le coût des travaux de voirie (99 248.25 € HT) et de réseaux secs (éclairage public + génie civil desserte téléphonique + fibre : 27 868.00 € HT) est estimé à environ 127 116.25 € HT soit 152 539.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres afin d'engager lesdits travaux de voirie et APPROUVE le plan d'aménagement du projet de voirie (sous réserves des modifications apportées par les riverains de la rue qui seront consultés)

2. Rue de Mai : convention avec Orange pour l'enterrement des lignes téléphoniques

La commune va refaire la voirie de la rue Mai au 1^{er} semestre 2022. Il est opportun de profiter de ces travaux pour enterrer le réseau téléphonique. L'enterrement de la ligne permet de sécuriser le réseau et d'embellir esthétiquement la rue.

Le coût des frais d'étude s'élève à 3 467.91 € TTC. L'enterrement du réseau sera financé et réalisé par la commune dans le lot réseaux secs/génie civil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention pour l'enterrement de la ligne téléphonique avec Orange

3. Extension de la zone d'activités : vente du chemin rural Hirtschlageweg dans la zone d'activités du Ried à la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'annuler la délibération n°DE64CM15072021 portant sur la vente du chemin rural suite à une erreur matérielle sur le prix de vente fixé.

Décide la vente du chemin rural Hirtschlageweg comprenant les parcelles référencées section 13 n° 60, 85, d'un contenance totale d'environ 7 a 33 ca à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, au prix susvisé ;

Décide de fixer le prix de vente du mètre carré à 21.90 euros par mètre carré soit 2 190.00 € l'are

Dit que la commune de Kilstett conservera la propriété de la parcelle référencée section 13 n°86 du chemin rural afin de maintenir un accès pour les exploitants agricoles et leurs engins aux terrains agricoles du Vogelpferch et du Niederschlag depuis la rue Eiffel.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

4. Projet d'extension de la Zone d'activités du Ried : vente de parcelles communales à la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour le projet d'extension de la zone d'activités du cabinet Jean-Claude SCHMITT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Annule la délibération n°DE64CM15072021 portant sur la vente des terrains communaux à la Communauté de Communes du Pays Rhénan suite à une erreur matérielle sur le prix de vente

Approuve la cession à la Communauté de Communes du Pays Rhénan des parcelles cadastrées section 13 n°81, 90 et 92 d'une contenance totale d'environ 1 a 50 ca au prix de 2 190.00 € l'are.

5. Convention CAUE : études sur la création d'un hall sportif et rénovation/reconstruction de la Salle de la Musique et de la Culture

Afin de préparer la réflexion sur le projet de rénovation ou de démolition/reconstruction de la Salle de la Musique et de la Culture et la construction d'un hall sportif il est proposé de se faire accompagner par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E). Il est nécessaire de contractualiser cet accompagnement par une convention.

Le CAUE accompagnera la commune sur la réflexion préalable, la rédaction d'un cahier des charges et le suivi du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'à la remise des documents d'APS et APD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la convention avec le CAUE dont le coût est de 5 000.00 € (avec l'option démolition ou réutilisation partielle ou totale des existants).

6. Installation de brises soleil orientables (BSO) au groupe scolaire et périscolaire Louise Weiss

Les bâtiments du groupe scolaire Louise Weiss comportent une surface vitrée importante. Il est proposé de poser des brises soleils orientables. L'objectif est d'améliorer le confort d'utilisation des locaux scolaires en période estivale ou caniculaire.

Après études de plusieurs devis il est proposé de retenir l'offre de la société OFB pour la fourniture et la pose des brises solaires et la société EIE pour leur alimentation électrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la pose des BSO au groupe scolaire pour un montant approximatif de 50 000.00 € TTC

Décide de retenir l'offre de la société OFB pour la fourniture et pose des BSO pour un montant approximatif de 38 000.00 € TTC mais d'attendre les coûts d'une isolation thermique du groupe scolaire avant de lancer l'opération.

Décide de retenir l'offre de la société EIE pour les travaux d'alimentation électrique des BSO pour un montant approximatif de 8 859.72 € TTC.

7. Contrat avec Visiocom/Trafic communication : achat du véhicule publicitaire Renault Kangoo pour les ateliers municipaux et nouveau contrat de location d'un véhicule utilitaire.

La société Visiocom avec sa filiale Trafic communication a loué gratuitement à la commune un véhicule utilitaire financé par la publicité de sociétés ou d'entreprises. Ce contrat de 3 ans expire le 8 février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de racheter pour un montant approximatif de 9 600.00 € HT le Renault Kangoo Pick Up immatriculé « FD-338-RB » dont la 1^{ère} mise en circulation date du 09/02/2019

DECIDE de passer une nouvelle convention avec la société Trafic communication filiale du groupe Visiocom pour la location à titre gratuit d'un véhicule utilitaire électrique au service de la collectivité, en contrepartie d'insertions publicitaires sur la carrosserie dudit véhicule.

8. Ecole maternelle : subventions projet Baby Gym

Afin de développer la motricité des enfants de l'école maternelle et de les aider à supporter certaines peurs, l'école maternelle va emmener les enfants au baby gym de La Wantzenau. Le coût du projet avec les transports est d'environ 1 120 €. Il y a 6 séances pour 67 enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle afin de soutenir le projet pédagogique baby gym.

9. Subvention MUK : Achat de partitions

La Musique Union a acheté des partitions pour l'organisation d'un concert. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention à la Musique Union Kilstett à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions d'environ 454.34 € TTC

10. Subvention à l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles : exposition voitures vintage.

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Kilstett a pris en charge pour la commune les boissons et les gâteaux offerts aux exposants des voitures vintage lors de la manifestation du 4 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 144.00 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Kilstett.

11. Remboursement des frais de la cérémonie du 13 juillet 2021 : subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a pris en charge pour la commune le vin d'honneur pour le bal du 14 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser 126.00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kilstett pour la prise en charge du Vin d'honneur du bal du 14 juillet 2021.

12. Demande de subvention : ASK : achat de petit matériel

L'Association Sportive KILSTETT souhaite procéder à l'achat de petits matériels de sport comprenant des ballons, des chasubles, des filets etc auprès de la société Cuir et Coton (1 000.00 €).

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions Décide d'accorder une subvention de 40% à l'ASK pour l'achat de petit matériel dont le coût total est de 1 000.00 € (Cuir et Coton)

13. Création d'un poste d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

14. Personnel communal : Cadeau de départ en retraite

Il est proposé d'adopter la formule suivante pour tous les agents communaux partant en retraite :

$$\frac{1200 \text{ €} \times \text{nb d'années effectuées dans la Commune}}{40}$$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adopter la formule ci-dessus pour tous les agents communaux partant en retraite.

15. Départ de M le Curé : Achat d'un cadeau

M le Curé de la paroisse des terres de Honau (Kilstett, Gamsheim, La Wantzenau) a quitté la paroisse le 26 septembre pour celle de Bischheim. M le Maire est d'avis de prendre une délibération pour que les 3 communes lui achètent un cadeau commun.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 9 abstentions, DECIDE d'offrir un cadeau ou bon d'achat d'une valeur d'environ 500.00 € à M le Curé : Père Irénée VALACHIE

16. Chasse communale : indemnité du Comptable Public et au secrétaire d'être rémunérés pour leur gestion des droits de chasse dans le cadre des chasses à répartir.

La réglementation en vigueur permet au Comptable public et au secrétaire de la commune en charge de la chasse d'être rémunéré pour leur gestion des droits de chasse dans le cadre de la chasse à répartir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder à compter de l'année 2021 :

Au Comptable Public de la DGFIP en charge de la commune de Kilstett une remise de 2% sur les recettes et de 2% sur les dépenses du produit de la répartition de la chasse communale,

A l'agent de la commune de Kilstett en charge de la gestion des droits de chasse une remise de 2% sur les recettes et de 2% sur les dépenses du produit de la répartition de la chasse communale,

17. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 25 cessions immobilières.

18. Divers

Ecole de Musique Municipale : Création de 8 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 8 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet.

Le Maire

Francis LAAS